



expersanté 

Paris

Expersanté

25, rue Ginoux - 75015 Paris

Tél. +33 (0)1 58 01 00 63

Email. paris@expersante.fr

www.expersante.fr

1 photo
d'identité

ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ
DÉCLARÉ AU RECTORAT DE PARIS

Fiche d'inscription - 2019-2020

Double Coursus – Orthophonie // Sciences du langage

Nom

Prénom Date de naissance / /

Adresse

Code postal Ville

Tél. fixe: Tél. port.

E-mail@.....

Niveau d'Études (si en terminale, précisez la série):

Si vous avez déjà effectué une préparation, merci de préciser le centre de formation:

Études supérieures suivies et/ ou Diplôme(s) obtenu(s):

Après avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription mentionnées au verso, je sollicite mon inscription à :

Paris	Orthophonie // Sciences du langage
	2 800 €

et je joins :

- 1 chèque de 500 € en premier versement (à déduire du montant total du coût de la formation),
- 1 photo d'identité,
- 1 copie de mon baccalauréat et de mes résultats de 1^{re} et terminale.

Fait à le

Signature

Personnes à contacter en cas de besoin (absence, maladie, ...)

Père: Mère: Conjoint(e):
Profession: Profession: Profession:
Tél. mobile: Tél. mobile: Tél. mobile:
Email: Email: Email:

Comment avez-vous connu Expersanté ?

- Par un professeur ou par un chef d'établissement, quel établissement ?
- Par un conseiller d'orientation, lequel ?
- Par une relation personnelle, laquelle ?
- Par un mailing Expersanté que vous avez reçu
- Par une ancienne élève
- Sur un site internet, lequel ?
- Sur un forum, lequel ?
- Sur un salon d'information, lequel ?
- Par une annonce presse (précisez le journal) :
- Par une distribution à la sortie d'un concours, lequel ?

Conditions générales d'inscription

Inscription

Pièces à joindre pour l'inscription :

- La fiche d'inscription complétée et signée,
- Une photo d'identité récente,
- Les frais d'inscription de 500 € (chèque à l'ordre d'Expersanté),
- La photocopie de votre baccalauréat et vos bulletins de 1^{re} et terminale.

Modalités de règlement

Le règlement complet doit être impérativement effectué aux dates fixées.

- Premier versement : 500 € à l'inscription,
- Deuxième versement : 700 € le 15 juillet (si inscription après le 15 juillet, 1200€).
- Le solde par 2 versements, soit par prélèvements bancaires, soit par chèques, les 30 octobre et 15 décembre 2019.

Des discussions sur les modalités de versements sont envisageables.

Tout retard de règlement pourrait entraîner l'exclusion provisoire de l'étudiant.

Désistement

Tout cas de désistement doit être justifié et notifié par lettre recommandée avec accusé de réception (ex. : joindre un certificat médical en cas de maladie longue durée). Les montants de remboursement sont les suivants :

- Echec au bac ou admission Parcoursus en Orthophonie justifié auprès du secrétariat avant le 31 juillet 2019 (sur présentation de justificatifs) : remboursement intégral de l'acompte.
- Autres raisons:
 - * Désistement avant la rentrée : remboursement de 50 % des sommes versées.
 - * Désistement après la rentrée : aucun remboursement, toute scolarité commencée est intégralement due.